

Conseil municipal du 9 mai 2019

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Mairie de
P O U L D R E U Z I C
29710

Téléphone : 02.98.54.40.32
Télécopie : 02.98.54.77.33
E-Mail : mairie@pouldreuzic.bzh

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

L'an Deux Mil Dix-neuf, le neuf mai à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Ronarc'h, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 Date de convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2019

Présents : Monsieur Philippe Ronarc'h, Madame Michelle Burel, Monsieur Hervé Le Coz, Madame Nelly Vivien, Monsieur Claude Donnadiou, Madame Josée Jolivet, Monsieur Didier Bodéan, Madame Christelle Guezengar, Monsieur Jean Pierre Kersalé, Madame Alexandra Mazéas, Monsieur Patrick Pérennou, Madame Claudie Simon, Monsieur Bernard Le Goff, Monsieur Jean Luc Calvez, Madame Michèle Calloc'h.

Absents :

Monsieur Guy Andro qui donne procuration à Monsieur Didier Bodéan
Monsieur Eric Bourdon
Madame Monique Kerveillant qui donne procuration à Madame Michèle Calloc'h
Madame Armelle Ronarc'h qui donne procuration à Monsieur Claude Donnadiou

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Michelle Burel a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur Patrick Pérennou demande que soit consignée sa remarque concernant la modification partielle de hauteur d'un bâtiment construit par Finistère Habitat dans le lotissement rue des mésanges.

Aucune autre observation concernant le compte-rendu du 8 avril 2019, il est adopté.

Objet : délibération n°00025/2019 – Gestion du pôle nautique de Penhors – convention à intervenir avec la CCHPB

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention (annexée) dont chaque élu a été destinataire préalablement au conseil municipal.

Le paragraphe relatif à l'utilisation du pôle nautique inclura les activités qui s'y déroulent régulièrement: expositions, cours de Pilate,

Ce bâtiment souffre de l'humidité ; Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les radiateurs vont être changés (projet en cours depuis 3 ans) par la CCHPB et que les utilisateurs seront appelés à être vigilants.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Objet : délibération n°00026/2019 – Maison Pierre Jakez Hélias – convention à intervenir avec l'INA de Rennes pour la projection d'extraits audiovisuels et virement de crédit

Dans le cadre de la nouvelle scénographie de la maison Pierre Jakez Hélias, une convention (annexée) doit être signée avec l'INA (institut national de l'audiovisuel) qui donne des droits à la commune pour 5 ans.

Divers extraits pourront donc être diffusés au public.

Conseil municipal du 9 mai 2019

Cette dépense n'était pas prévue au budget primitif 2019, il y a donc lieu de procéder au virement de crédit suivant :

Chapitre 022
Dépenses imprévues – 3 625 €

Article 651
(Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires) + 3 625 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'INA et à procéder au virement de crédit tel que décrit ci-dessus

Objet : délibération n°00027/2019 – travaux d'extension de l'éclairage public – balisage du chemin côtier de Penhors / convention financière à intervenir avec le SDEF

Mr. le Maire présente au Conseil Municipal ce projet d'extension de l'éclairage public en cours depuis quatre ans. Le projet initial comprenait également l'éclairage de la Chapelle pour un coût d'environ 80 000€. Le projet actuel concerne la sécurisation du chemin côtier qui va du parking du port jusqu'au pôle nautique. Présenté en commission il y a trois ans, ce projet a été reporté chaque année.

Monsieur Patrick Pérennou exprime son souhait de prioriser l'éclairage de la chapelle plutôt que celui du chemin côtier.

Monsieur le Maire rappelle que *l'Appel aux dons*, organisé par la Fondation du Patrimoine, lié à la chapelle inclut ces travaux.

Il précise qu'un projet est en cours avec la CCHPB pour une voirie partagée, du stationnement et une zone 30. Les poteaux en bois installés du Port au Pole nautique seront remplacés prochainement (coût 10 000 € environ), le revêtement du parking du port sera réparé.

Conformément au règlement voté par les membres du SDEF, ce Syndicat ne participe pas au financement de l'éclairage public mais toutefois choisit l'entreprise qui effectue les travaux dont le coût est totalement à la charge de la commune

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Pouldreuzic afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Eclairage Public.....44 200,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 0,00 €

⇒ Financement de la commune : 44 200,00 € pour l'éclairage public

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'extension de l'éclairage Public, à côté de la rue du Port à Penhors, sur le cheminement côtier.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 44 200,00 euros,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Objet : délibération n°00028/2019 – mini-camps été 2019

Madame Nelly Vivien présente ce dossier qui a été validé en commission jeunesse le 7 mai 2019.

Plusieurs séjours seront organisés avec Plozévet :

Date	Age	Nombre d'enfants	Lieu	Coût	Subvention CAF
9 au 10 juillet 11 au 12 juillet	5 à 7 ans	18	Treffragat	1017 €	Oui
22 au 26 juillet	8 à 12 ans	12	Plomodiern	1221 €	Oui
19 au 26 août	8 à 12 ans	22	Plounéour-Trez	6174 €	Non

Le choix de mettre en place, début juillet, deux séjours (courts) permettra aux plus petits (5-7 ans) de partir, comme les grands, et de partager une nuit avec les copains.

Le séjour du mois d'août fait écho, quant à lui, au sondage réalisé à la rentrée de septembre 2018 et apporte une réponse aux questionnements : partir plus loin ? Plus longtemps ?

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces séjours.

Objet : délibération n°00029-2019 – Demande de subvention exceptionnelle pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Pouldreuzic

Le 13 juillet 2019, les sapeurs-pompiers du centre de secours Pouldreuzic/Ploavn vont organiser un feu d'artifice. Les commerçants, artisans et entreprises des deux communes, Pouldreuzic et Plovan, ont été sollicités ainsi que les deux municipalités afin d'obtenir des financements.

Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros. Monsieur Patrick Pérennou s'interroge : si cette demande devait être renouvelée, la commune a-t-elle la capacité pour financer deux feux d'artifice ?

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser cette subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Objet : délibération n°00030/2019 - parcelle AD115, 27 rue de Plozévet, complément de la délibération n°49/2018 du 2 juillet 2018

Par délibération en date du 2 juillet 2018, il avait été décidé

- que le bien situé à POULDREUZIC (29710) 27, rue de Plozévet, cadastré à la section AD numéro 115 était incorporé au domaine communal en application de l'[article L. 1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques](#);
- que la valeur vénale était estimée à 8 € le m²
- que Monsieur le maire serait chargé des formalités correspondantes.
- que Monsieur l'Adjoint aux finances ou Madame l'Adjointe chargée de l'urbanisme, seraient autorisés à signer l'acte administratif qui serait rédigé par le centre de gestion du Finistère

Le conseil municipal est appelé à se prononcer pour compléter cette délibération par les termes suivants :

- 1) La parcelle AD115 fera l'objet d'un échange sans soulte avec une partie des parcelles AD217 et AD294 pour une surface d'environ 20m² afin de permettre de régulariser l'emprise du trottoir (plan annexé)
- 2) Cet échange fera l'objet d'un acte administratif ou d'un acte chez le notaire et Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances ou/et Madame l'adjointe chargée de l'urbanisme seront autorisés à signer les actes à intervenir ainsi que tous documents y afférents.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, complète la délibération n°00049/2018 par les termes exposés ci-dessus.

Objet : délibération n°00031 – jury d’assises pour 2020 – tirage au sort de 6 personnes

Le tirage au sort a donné le résultat suivant :

Nom – prénom	Date de naissance	Domicile
CARIOU Marie-Thérèse	18/09/1952	3 rue des albatros
TANNIOU (COSSEC) Gaëlle	28/11/1977	Kerscodérien
FERRANT Arnaud	02/05/1981	38 rue de Plozévet
RAPHALEN Yann	14/04/1982	Laraon
LE MOULLEC Rodolph	15/10/1992	6 rue du phare d’Eckmühl
GUILY Daniel	06/12/1959	Cité de Kersabilic

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire aborde plusieurs sujets :

- 1) L’implantation d’une antenne FREE à Lanvao : ce dossier a été abordé en commission de travaux du 13 mars. Les riverains avaient été informés. Le propriétaire du terrain a donné son accord. La commune n’a pas d’arguments administratifs pour s’y opposer ; la Loi Elan et notamment son article 122 en précise les termes. Monsieur le Maire souhaiterait que cette antenne profite à d’autres opérateurs.
- 2) Par courrier du 12 avril 2019, Monsieur le Préfet incite les habitants à installer des caches sur les cheminées pour freiner la prolifération des choucas. Aucune aide financière n’est prévue par l’Etat.
- 3) Mercredi 5 juin, le cabinet Ouest Am, retenu pour la révision du PLU, organise une réunion de lancement à laquelle tous les membres du conseil municipal sont conviés ainsi que les techniciens de la CCHPB (eau, assainissement et voirie). La difficulté de se libérer en journée est évoquée. Le repas sera pris au restaurant scolaire.
- 4) La commune a obtenu le label « *Ville Surf- 1^{ère} étoile* », le coût de 2000 € est partagé à 50% entre la commune et les écoles de surf de Penhors. La réponse concernant le label *Pavillon Bleu* est attendue.
- 5) Pour la première fois, les journées de sélection des films du Mois du Doc’ se dérouleront à Pouldreuzic les 6 et 20 juin 2019.
- 6) Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se positionner pour tenir les bureaux de vote à l’occasion des élections européennes du 23 mai. De nouvelles cartes d’électeur seront distribuées cette année.
- 7) De nombreuses incivilités ont lieu sur la commune, notamment des intrusions et des dégradations à l’espace Simone Veil. Des individus casqués, en mobylette, sont régulièrement repérés. Ces actes gratuits, très regrettables, sont supportés financièrement par l’ensemble des citoyens.

La séance est levée à 19h30

Récapitulatif des délibérations

délibération n°00025/2019 – Gestion du pôle nautique de Penhors – convention à intervenir avec la CCHPB

délibération n°00026/2019 – Maison Pierre Jakez Hélias – convention à intervenir avec l’INA de Rennes pour la projection d’extraits audiovisuels et virement de crédit

délibération n°00027/2019 – travaux d’extension de l’éclairage public – balisage du chemin côtier de Penhors / convention financière à intervenir avec le SDEF

délibération n°00028/2019 – mini-camps été 2019

délibération n°00029-2019 – Demande de subvention exceptionnelle pour l’amicale des sapeurs-pompiers de Pouldreuzic

délibération n°00030/2019 - parcelle AD115, 27 rue de Plozévet, complément de la délibération n°49/2018 du 2 juillet 2018

délibération n°00031 – jury d’assises pour 2020 – tirage au sort de 6 personnes